



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 105469

Texte de la question

M. Daniel Goldberg appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le bilan du plan "rebond" de Pôle emploi. Le médiateur national de Pôle emploi a confirmé le 22 mars 2011 que le plan d'aide aux chômeurs en fin de droits, qui prévoit de leur proposer, en priorité, un contrat aidé ou une formation rémunérée, n'avait bénéficié qu'à 20 000 personnes, contre 325 000 prévues lors de son instauration en juin 2010. Face à ce bilan pour le moins mitigé et à la persistance élevée du nombre de chômeurs en fin de droits, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en leur faveur.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux moyens mis en oeuvre pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée. Le Gouvernement et les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place un Plan rebond pour l'emploi à destination des demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE) entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010 et qui ne peuvent bénéficier d'aucune allocation de solidarité de quelque nature que ce soit (allocation de solidarité spécifique, revenu de solidarité active, revenu minimum d'insertion dans les départements d'outre-mer, contrat d'autonomie, etc.). Ce plan est entré en vigueur au 1er juin 2010. Il a eu pour principal objectif de permettre aux demandeurs d'emploi, adhérant à un parcours d'insertion professionnelle renforcé à l'issue d'un entretien avec leur conseiller Pôle emploi, de bénéficier de mesures actives. Les intéressés pouvaient ainsi bénéficier de places en contrats aidés ou en formations rémunérées et, pour les cadres, d'un accompagnement renforcé pouvant se cumuler avec une action de formation ou un contrat aidé. Ce plan prévoyant par ailleurs le versement, pour une durée maximale de six mois à compter de l'entretien organisé par Pôle emploi, d'une allocation exceptionnelle d'un montant de 460 euros au profit des demandeurs d'emploi adhérant au parcours d'insertion professionnelle mais auxquels Pôle emploi n'était pas en mesure de proposer l'une des mesures actives précédentes. Cette aide était également versée aux personnes en attente de l'entrée effective dans l'une de ces mesures actives. Au cours du second semestre 2010, sur 13 569 demandeurs identifiés comme éligibles au Plan rebond, 8 097 personnes ont pu bénéficier de l'aide exceptionnelle. Le coût de cette aide est évalué à 10,8 Meuros en 2010 et à 40 Meuros pour l'année 2011. Dans ce même souci de favoriser un retour plus rapide à l'emploi des demandeurs d'emploi, le Président de la République a présenté le 1er mars 2011 à Bobigny un plan en faveur de l'emploi et de la formation, qui comprend un volet plus particulièrement dédié au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée. Ainsi, tous les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi et sans aucune activité seront reçus par un conseiller. Cet entretien doit déboucher sur une proposition d'emploi, de formation ou d'appui spécifique. L'État va par ailleurs prendre en charge le financement de formations supplémentaires afin d'augmenter de 30 % le nombre d'entrées en formation. 15 000 entrées en formation prescrites par Pôle emploi seront ainsi prises en charge par l'État et il sera proposé aux conseils régionaux d'en financer également 15 000 dans le cadre de conventions d'objectifs. Afin de soutenir l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, l'État et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels mobilisent 160 Meuros, répartis à parité, pour

la mise en oeuvre de la rémunération de fin de formation. Cette aide pourra bénéficier à 30 000 demandeurs d'emploi s'engageant en 2011 dans une action de formation qualifiante permettant d'accéder à un métier en tension et dont la durée excède celle de leurs droits à indemnisation au titre de l'assurance chômage. En matière d'accompagnement, la prestation « Cap Vers l'entreprise » visant à prévenir le chômage de longue durée à travers un accompagnement renforcé dispensé par Pôle emploi doit être prescrite à 60 000 demandeurs d'emploi. L'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi est également fortement mobilisée en faveur de ces publics afin d'accélérer leur retour à l'emploi. 40 000 demandeurs d'emploi de longue durée les plus en difficulté vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé pour les aider à retrouver un emploi plus efficacement. Par ailleurs, l'État va abonder de 250 Meuros l'enveloppe destinée aux contrats aidés sur les douze prochains mois, permettant ainsi d'augmenter le volume de ces contrats, dont 390 000 étaient d'ores et déjà programmés pour 2011. En outre, les conseils généraux qui financent le revenu de solidarité active (RSA) seront mobilisés pour cofinancer et proposer des contrats aidés aux chômeurs de longue durée bénéficiaires du RSA. À ce jour, environ trois quarts des 680 000 demandeurs d'emploi de longue durée ont d'ores et déjà été reçus par Pôle emploi. 43 000 bénéficient d'un accompagnement renforcé et fin mars 2011, 6 500 étaient déjà entrés en formation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105469

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3871

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10156